



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Burkina Faso

Question écrite n° 31516

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire à nouveau l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Burkina Faso après la mort suspecte de Norbert Zongo et de trois de ses amis. En effet, la commission d'enquête indépendante mise en place le 18 décembre 1998 a remis ses conclusions au Premier ministre du Burkina Faso le 8 mai 1999. Celles-ci sont accablantes et confirment que Norbert Zongo a bien été assassiné. Six membres de la garde présidentielle sont désignés comme « suspects ». Ce meurtre semble directement lié à l'affaire mettant en cause le frère du président. Depuis lors, le secrétaire général de Reporter sans frontières, Robert Ménard, membre de la commission d'enquête indépendante sous immunité a été arrêté et expulsé. Des agressions ont été commises contre le président du collectif des organisations démocratiques, la bourse du travail est occupée par les forces anti-émeutes et de nombreux étudiants et élèves ont été arrêtés. Devant cette vague de répression qui s'accroît, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le gouvernement français entend prendre vis-à-vis du pouvoir burkinabé et de son président.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation intérieure au Burkina Faso, à la suite de la mort de Norbert Zongo. En concertation avec ses partenaires européens, il a marqué, auprès des autorités burkinabé, sa préoccupation sur cette affaire. La transmission, le 14 mai 1999, à l'autorité judiciaire des conclusions de la commission d'enquête lui interdit à ce stade toute intervention. Le juge Wenceslas Ilboudo a été ressaisi de l'affaire et des moyens ont été mis à sa disposition pour lui permettre de mener au mieux son instruction. Le Gouvernement a pris connaissance des engagements du président Compaore, dans son allocution radiodiffusée du 21 mai, de prendre toutes les mesures nécessaires « afin que les personnes concernées, sans exception aucune, répondent aux sollicitations de la justice » et de procéder, dans les meilleurs délais, à la réorganisation du régiment de sécurité présidentielle. Les autorités burkinabé ont déjà écroué trois des six membres de la garde présidentielle mis en cause dans le rapport de la commission d'enquête et également impliqués dans l'assassinat du chauffeur du frère du président Compaore. L'Union européenne pourrait apporter un appui à la réforme judiciaire. Cette aide, qui a été suggérée notamment par la France, viendrait utilement appuyer son action de coopération en faveur du ministère de la justice, qui assure la formation de 70 des 140 magistrats composant la magistrature de ce pays, et contribuerait à renforcer la chancellerie burkinabé qui manque cruellement de moyens. La France, en collaboration avec ses partenaires de l'Union européenne, veillera à ce qu'une réponse appropriée soit donnée aux autorités burkinabé, lorsqu'elles auront fait connaître leurs conclusions sur l'affaire Zongo.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31516

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3546

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4524